

que le Parlement canadien ne devrait pas être invité à prendre.

Avant que la mesure reçoive l'attention qu'elle mérite dans les jours prochains, nous convaincrions le gouvernement, j'espère, qu'il ne peut différer plus longtemps la question de porter les pensions de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois.

A l'étape du projet de résolution, j'ai reproché au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) de n'avoir pas soufflé mot des changements à la loi de la sécurité de la vieillesse. Il a prétendu le contraire mais, en fait, on n'a qu'à lire son discours pour se rendre compte de son omission. J'ai dit qu'il avait effectivement honte de l'échec de ce projet de loi en ce qui concerne les vieillards pensionnés.

Je dois dire à l'honneur du ministre, même s'il en a lui-même parlé hier soir, que le bill à l'étude renferme certaines choses pour les vieillards pensionnés. Des soins médicaux sont prévus sans qu'une évaluation des besoins soit nécessaire et certaines personnes pourront être soignées et recueillies dans des foyers. Mais toutes ces choses relèvent de l'assistance publique. Ce ne sont pas des mesures empreintes de dignité et de réconfort comme nous en avons prises en 1950 à l'intention des vieillards canadiens, en supprimant l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de sécurité de la vieillesse et en disant aux pensionnés: «Lorsque vous atteignez l'âge de la retraite, vous obtenez votre pension d'État de droit.»

Je ne veux pas que nous revenions sur l'excellente attitude que nous avons alors adoptée. Mon ami de Brantford ne le veut pas non plus, si cela ne l'ennuie pas que je parle de lui de nouveau, car il a demandé la même chose à dix heures il n'y a pas si longtemps. Ne revenons pas sur l'attitude digne que nous avons adoptée alors en supprimant l'évaluation des ressources. Selon moi, c'est ce que nous demande la mesure.

J'ai parlé de la divergence d'opinion entre MM. Baetz et Davis à Vancouver. Je connais ces deux messieurs, mais je ne leur ai pas parlé depuis cet échange et, si je cherche à interpréter leur divergence d'opinion, je ne ferai que donner ma propre interprétation à laquelle ils peuvent ne pas se ranger. Leur différend met en lumière la nature même de ce projet de loi. M. Baetz veut le voir adopter aussitôt que possible parce qu'il en voit les avantages, que j'ai cherchés à exposer ce soir.

M. Davis ne les ignore pas, mais il a collaboré avec le comité sénatorial sur la gérontologie. Il s'est consacré plusieurs années à l'assistance publique et il s'intéresse au sort des vieillards depuis longtemps. D'après lui, le bill ne sera pas utile à nos citoyens âgés

mais, en fait constituera une mesure bien rétrograde, comme je l'ai montré justement ce soir.

Au lieu que le ministre nous donne l'attitude officielle du Conseil canadien du bien-être, sans y ajouter quoi que ce soit—et ce qu'il a dit était tout à fait vrai—il aurait dû aussi prêter attention aux propos de M. Davis et reconnaître que, même si le bill comporte énormément d'avantages, il ne résout pas le problème de la pension de vieillesse...

L'hon. M. MacEachen: Puis-je poser une question à mon honorable ami?

M. Knowles: Certes.

L'hon. M. MacEachen: Lui a-t-on signalé l'article de la *Presse canadienne* émanant de Vancouver d'après lequel M. Davis, à qui il se fie, aurait déclaré:

Le régime canadien d'assistance publique sous sa forme actuelle est une excellente mesure législative.

● (9.50 p.m.)

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, je connais cette déclaration de M. Davis et je signalais justement que la divergence d'opinion entre ces deux travailleurs sociaux se comprend. Ils conviennent tous les deux que les aspects sociaux sont bons. J'imagine que l'aspect relatif à la pension de la vieillesse ne plaît pas trop non plus à M. Baetz, mais M. Davis, lui, se préoccupe beaucoup des lacunes de la mesure à l'égard des citoyens âgés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social excelle à nous servir des citations tirées au hasard. Hier soir, il a cité le Congrès du Travail du Canada.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, simplement à titre d'explication, je tiens à dire que je ne veux pas dénaturer les propos de M. Davis. Il a dit ce que j'ai cru lui faire dire, que le régime canadien d'assistance publique était excellent sous sa forme actuelle, mais qu'il réclamerait une mesure parallèle pour traiter des points dont a parlé mon honorable ami. L'ennui, à mon avis, dans l'argument qu'a fait valoir mon honorable ami, c'est qu'il ne fait pas de distinction entre les questions en jeu.

M. Knowles: Je remercie le ministre de ses remarques, car je proposerais un amendement—je l'ai sur mon pupitre—qui demandera ce que, selon lui, veut le D^r Davis. J'aimerais rappeler au ministre que, hier soir, il a cité un passage du dernier mémoire présenté au gouvernement du Canada par le Congrès du travail du Canada. Il a cité les quelques phrases de la page 24 qui accueillent favorablement l'avènement du régime canadien d'assistance publique. Les passages qu'il